

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 02 09 20 Séance du 28 septembre 2020

ELECTION DU PRESIDENT

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 18
Procuration : 01
Absents : 01

Date de la convocation

Le 21 septembre 2020

Date d'affichage

01 OCT. 2020

Le lundi 28 septembre 2020 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Roger COMBRES doyen de séance :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Georges CAUSERO suppléant, Mme Françoise CARRIE, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Claude NEF, Jean-Claude BOURGUIGNON, et Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ;

Représentation : M. Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO ; M. Gérard CASTET a donné pouvoir à M. Francis DUPOUEY ;

Absent excusé : M Gérard CASTET ;

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée M. Roger COMBRES. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical, a dénombré dix-huit membres (18) présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

L'assemblée délibérante a désigné à l'unanimité deux assesseurs : M. Patrick DUBOSC et M. Jacques FAUBEC. Le secrétariat de séance est assuré par le benjamin de séance, M. Benoit DESENLIS, Président du SIAEP de Vic-Fezensac.

Après un appel des candidatures, il a ensuite invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article 2 du règlement intérieur de l'assemblée en vigueur : « *Le Président, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus en formation plénière pour la même durée que le Comité Syndical. Les élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* » M. Francis DUPOUEY était seul candidat à sa succession.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de voix à l'assemblée	37
Nombre de votants	18
Nombre de procuration	1
Nombre total de bulletins dépouillés	37
Nombre de bulletins blancs exprimés	3
Nombre de voix pour M. Francis DUPOUEY	34

M. Francis DUPOUEY a obtenu trente-quatre (34) voix, M. Francis DUPOUEY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président du Syndicat Mixte TRIGONE, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.